

Calcul des tarifs journaliers d'un EHPAD

Annexe 3-1

Modifié par [Décret n°2006-584 du 23 mai 2006 - art. 6, v. init.](#)

ÉLÉMENTS ET MODES DE CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS D'UN ÉTABLISSEMENT HÉBERGEANT DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

a) Calcul du prix de journée "hébergement" :

$D1 / I$

a bis) Calcul du prix de revient " hébergement " : $(A1-B1) / I$.

b) Calcul du tarif journalier " dépendance " pour les GIR 1 et 2 :

$(D2 \times H1) / K1$

c) Calcul du tarif journalier " dépendance " pour les GIR 3 et 4 :

$(D2 \times H2) / K2$

d) Calcul du tarif journalier " dépendance " pour les GIR 5 et 6 :

$(D2 \times H3) / K3$

e) Calcul du tarif journalier " soins " pour les GIR 1 et 2 :

$[(E \times H1) + [(D3-E) \times L1]] / K1$

f) Calcul du tarif journalier " soins " pour les GIR 3 et 4 :

$[(E \times H2) + [(D3-E) \times L2]] / K2$

g) Calcul du tarif journalier " soins " pour les GIR 5 et 6 :

$[(E \times H3) + [(D3-E) \times L3]] / K3$

h) Calcul du tarif journalier dépendance nécessaire à la détermination de la participation journalière prévue au premier alinéa du I de l'article [L. 232-8](#) en cas soit de versement de la dotation budgétaire globale afférente à la dépendance prévue au premier alinéa du II de l'article L. 232-8, soit d'absence de résidents classés dans les groupes iso-ressources 5 et 6 :

$[(D2 / F) \times 280 \text{ points GIR} \times \text{nombre de résidents de plus de 60 ans}] / J$

i) Signification des éléments du calcul :

A 1 :	Total des charges d'exploitation de la section tarifaire " hébergement "
B 1 :	Recettes atténuatives de la section tarifaire " hébergement "
C 1 :	Incorporation des résultats des exercices antérieurs de la section tarifaire " hébergement "
D 1 : =	$A 1 - B 1 + C 1$
A 2 :	Total des charges d'exploitation de la section tarifaire " dépendance "
B 2 :	Recettes atténuatives de la section tarifaire " dépendance "
B 4 :	Contribution de l'assurance maladie au titre de l'article R. 314-188
C 2 :	Incorporation des résultats des exercices antérieurs de la section tarifaire " dépendance "
D 2 : =	$[A 2 - (B 2 + B 4)] + C 2$

A 3 :	Total des charges d'exploitation de la section tarifaire " soins "
B 3 :	Recettes atténuatives de la section tarifaire " soins "
C 3 :	Incorporation des résultats des exercices antérieurs de la section tarifaire " soins "
D 3 : =	[A 3-B 3 + C 3
E :	Quote-part des charges relatives aux aides-soignantes et aux AMP à imputer sur la section d'imputation tarifaire " soins "
F :	Production total en points GIR de l'établissement
G 1 :	Production en points GIR de l'établissement dans les groupes iso-Ressources 1 et 2
G 2 :	Production en points GIR de l'établissement dans les groupes iso-Ressources 3 et 4
G 3 :	Production en points GIR de l'établissement dans les groupes iso-Ressources 5 et 6
G 1 / F = H 1 :	Pourcentage de la production en points GIR dans l'établissement dans les groupes iso-Ressources 1 et 2
G 2 / F = H 2 :	Pourcentage de la production en points GIR dans l'établissement dans les groupes iso-Ressources 3 et 4
G 3 / F = H 3 :	Pourcentage de la production en points GIR dans l'établissement dans les groupes iso-Ressources 5 et 6
I :	Nombre de journées prévisionnelles " hébergement " pour les personnes classées dans les groupes iso-Ressources 1 à 6
J :	Nombre de journées prévisionnelles " soins et dépendance " pour les personnes classées dans les groupes iso-Ressources 1 à 6
K 1 :	Nombre des journées prévisionnelles " soins et dépendance " des personnes classées dans les groupes iso-Ressources 1 et 2
K 2 :	Nombre des journées prévisionnelles " soins et dépendance " des personnes classées dans les groupes iso-Ressources 3 et 4
K 3 :	Nombre de journées prévisionnelles " soins et dépendance " des personnes classées dans les groupes iso-Ressources 5 et 6
K 1 / J = L 1 :	Pourcentage du nombre des journées prévisionnelles " soins et dépendance " des personnes classées dans les groupes iso-Ressources 1 et 2
K 2 / J = L 2 :	Pourcentage du nombre des journées prévisionnelles " soins et dépendance " des personnes classées dans les groupes iso-Ressources 3 et 4
K 3 / J = L 3 :	Pourcentage du nombre des journées prévisionnelles " soins et dépendance " des personnes classées dans les groupes iso-Ressources 5 et 6

Annexe 3-2

Modifié par [Décret n°2007-828 du 11 mai 2007 - art. 5](#)

TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS D'UN ÉTABLISSEMENT HÉBERGEANT DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

		SECTIONS			
		D'IMPUTATION			
Rappel	INTITULE	Hébergement	dépendance	soins	TOTAL
N° de					

Compte					
602	ACHATS STOCKES ; AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
	sauf 6021 et 60226				
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical				
60226	Fournitures hôtelières sauf 602261 "couches, alèses et produits absorbants"	70 %	30 %		
602261	couches, alèses et produits absorbants		100 %		
603	VARIATION DES STOCKS				
	sauf 60321 et 603226				
60321	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical				
603226	Fournitures hôtelières sauf 6032261 "couches, alèses et produits absorbants"	70 %	30 %		
6032261	couches, alèses et produits absorbants		100 %		
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES				
	sauf 60622, 60626 et 6066				
60622	Produits d'entretien	70 %	30 %		
60626	Fournitures hôtelières sauf compte 606261 "couches, alèses et produits absorbants"	70 %	30 %		
606261	couches, alèses et produits absorbants		100 %		
6066	Fournitures médicales				
61	SERVICES EXTERIEURS				
	sauf 6111, 61121, 61551, 61562 et 61681				
6111	Prestations à caractère médical				
61121	Ergothérapie				

61551	Entretien et réparation sur biens mobiliers : matériel et outillage médicaux				
61562	Maintenance du matériel médical				
61681	Primes d'assurance maladie, maternité, accident du travail				

		SECTIONS D'IMPUTATION			
Rappel N° de Compte	INTITULE	Hébergement	dépendance	soins	TOTAL
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS sauf 621, 62113, 6223, 6281 et 6283				
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT				
62113	Personnel intérimaire : personnel médical et paramédical				
6223	Médecins				
628 sauf 6281 et 6283					
6281	Blanchissage à l'extérieur	70 %	30 %		
6283	Nettoyage à l'extérieur	70 %	30 %		
631	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (administrations des impôts)				
633	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (autres organismes)				
635	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (administrations des impôts)				
637	autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)				

64	CHARGES DE PERSONNEL				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
66	CHARGES FINANCIERES				
68 : Dotations aux amortissements et aux provisions sauf matériel					
médical					
	Dotations aux amortissements du matériel médical				
681518 : Dotations aux provisions : autres provisions pour					
risques (pathologies lourdes)					
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION :					
"hébergement" = A 1, "dépendance" = A 2, "soins" = A 3					
PRODUITS AUTRES QUE CEUX RELATIFS A LA TARIFICATION					
"hébergement" = B 1, "dépendance" = B 2, "soins" = B 3					
734-3 : Contribution de l'assurance maladie au titre de l'article					
R. 314-188 = B 4					

		SECTIONS D'IMPUTATION			
Rappel	INTITULE	Hébergement	dépendance	soins	TOTAL
N° de					
Compte					
INCORPORATION DES RESULTATS des EXERCICES					
ANTERIEURS					
"hébergement" = C 1, "dépendance" = C 2, "soins" = C 3					
BASE DE CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS					
Tarif moyen journalier "hébergement" = D 1 soit A 1 - B 1 + C 1					

"dépendance" = D 2 soit $[A 2 - (B 2 + B 4)] + C 2$				
"soins" = D 3 soit $A 3 - B 3 + C 3$				
QUOTE PART DES CHARGES NETTES RELATIVES AUX AIDES-SOIGNANTES ET AUX AMP IMPUTEES SUR LA SECTION TARIFAIRE "SOINS" =E				
PRODUCTION TOTALE DE POINTS GIR DE L'ETABLISSEMENT = F				
VALEUR NETTE DU POINT GIR "Aides- soignantes et AMP" = $E /$ (GMP multiplié par la capacité occupée)				
VALEUR NETTE DU POINT GIR "Dépendance" = $(A 2 - B 2)$ / F				
PRODUCTION DE POINTS GIR DANS LES GROUPES ISO- RESSOURCES 1 ET 2 = G 1				
PRODUCTION DE POINTS GIR DANS LES GROUPES ISO- RESSOURCES 3 ET 4 = G 2				
PRODUCTION DE POINTS GIR DANS LES GROUPES ISO- RESSOURCES 5 ET 6 = G 3				
PROPORTION DE LA PRODUCTION EN POINTS GIR DANS LES GROUPES ISO-RESSOURCES 1 ET 2 = $G 1 / F = H$ 1				
PROPORTION DE LA PRODUCTION EN POINTS GIR DANS LES GROUPES ISO-RESSOURCES 3 ET 4 = $G 2 / F = H$ 2				
PROPORTION DE LA PRODUCTION EN POINTS GIR DANS LES GROUPES ISO-RESSOURCES 5 ET 6 = $IG 3 / F = H$ 3				
NOMBRE DE JOURNEES PREVISIONNELLES "HEBERGEMENT"				

POUR LES				
PERSONNES CLASSEES DANS LES GROUPES ISO-RESSOURCES 1 à 6 = I				
NOMBRE DE JOURNEES PREVISIONNELLES "dépendance" et "soins" pour les				
PERSONNES CLASSEES DANS LES GROUPES ISO-RESSOURCES 1 à 6 = J				

		SECTIONS D'IMPUTATION			
Rappel N° de Compte	INTITULE	Hébergement	dépendance	soins	TOTAL
	NOMBRE DE JOURNEES PREVISIONNELLES "dépendance" et "soins" pour les				
	PERSONNES CLASSEES DANS LES GROUPES ISO-RESSOURCES 1 ET 2 = K 1				
	NOMBRE DE JOURNEES PREVISIONNELLES "dépendance" et "soins" pour les				
	PERSONNES CLASSEES DANS LES GROUPES ISO-RESSOURCES 3 ET 4 = K 2				
	NOMBRE DE JOURNEES PREVISIONNELLES "dépendance" et "soins" pour les				
	PERSONNES CLASSEES DANS LES GROUPES ISO-RESSOURCES 5 ET 6 = K 3				

<p>Pourcentage du nombre de journées prévisionnelles "dépendance" et "soins"</p>				
<p>des personnes classées dans les groupes iso-ressources 1 et 2 :</p> $K 1/J = L 1$				
<p>Pourcentage du nombre de journées prévisionnelles "dépendance" et "soins"</p>				
<p>des personnes classées dans les groupes iso-ressources 3 et 4 :</p> $K 2/J = L 2$				
<p>Pourcentage du nombre de journées prévisionnelles "dépendance" et "soins"</p>				
<p>des personnes classées dans les groupes iso-ressources 5 et 6 :</p> $K 3/J = L 3$				
<p>CALCUL DU TARIF JOURNALIER NET MOYEN "HEBERGEMENT"</p> $= D 1/I$				
<p>CALCUL DU TARIF JOURNALIER "DEPENDANCE" POUR LES GIR 1 et 2</p> $D 2 X H 1 / K 1$				
<p>CALCUL DU TARIF JOURNALIER "DEPENDANCE" POUR LES GIR 3 et 4</p> $D 2 X H 2 / K 2$				
<p>CALCUL DU TARIF JOURNALIER "DEPENDANCE" POUR LES GIR 5 et 6</p> $D 2 X H 3 / K 3$				
<p>CALCUL DU TARIF JOURNALIER "SOINS" POUR LES GIR 1 et 2</p> $(E X H 1) + [(D 3 - E) X L 1] / K 1$				

<p>CALCUL DU TARIF JOURNALIER "SOINS" POUR LES</p> <p style="text-align: center;">GIR 3 et 4</p> <p style="text-align: center;">$(E \times H2) + [(D3 - E) \times L2] / K2$</p>				
<p>CALCUL DU TARIF JOURNALIER "SOINS" POUR LES</p> <p style="text-align: center;">GIR 5 et 6</p> <p style="text-align: center;">$(E \times H3) + [(D3 - E) \times L3] / K3$</p>				
<p>DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT "SOINS" = D3 + B4</p>				

RÉPARTITION DES CHARGES RELATIVES AU PERSONNELS SALARIE DANS UN EHPAD

PERSONNEL	nom bre d'ET P	héberge ment en ETP	dépend ance en ETP	soi ns en ET P	VALORISA TION SALAIRES ET CHARGES SOCIALES ET FISCALES	IMPUTA TION à la section hébergement	IMPUTA TION à la section dépendanc e	IMPUTA TION à la section soins
DIRECTION ADMINISTR ATION		100 %						
CUISINE - SERVICES GENERAUX Diététicien		100 %						
ANIMATION - SERVICE SOCIAL		100 %						
ASH-agent de		70 %	30 %					

service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des repas								
AIDE SOIGNANTE -AMP			30 %	70 %				
PSYCHOLOGUE			100 %					
INFIRMIERE				100 %				
AUTRES AUXILIAIRES MEDICAUX				100 %				
PHARMACIEN préparateur en pharmacie				100 %				
MEDECIN				100 %				
TOTAL								

TABLEAU DE RÉPARTITION DES CHARGES RELATIVES AU PERSONNEL EXTÉRIEUR A L'ÉTABLISSEMENT

(personnel intérimaire, détaché, prêté ou détaché)

PERSONNEL	nombre d'ETP	hébergement en ETP	dépendance en ETP	soins en ETP	Charges relatives au personnel extérieur à	IMPUTATION à la section	IMPUTATION à la section	IMPUTATION à la section
-----------	--------------	--------------------	-------------------	--------------	--	-------------------------	-------------------------	-------------------------

					l'établissement (compte 621) : personnel intérimaire, détaché ou affecté	hébergement	dépendance	soins
DIRECTION ADMINISTRATION		100 %						
CUISINE - SERVICES GENERAUX Diététicien		100 %						
ANIMATION- SERVICE SOCIAL		100 %						
ASH-agent de service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des repas		70 %	30 %					
AIDE SOIGNANTE- AMP			30 %	70 %				
PSYCHOLOGUE			100 %					
INFIRMIERE				100 %				

AUTRES AUXILIAIRE S MEDICAUX				100 %				
PHARMACIE N préparateur en pharmacie				100 %				
MEDECIN				100 %				
TOTAL								